



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Berna Camille – Berté Véronique – Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Bénard Fabrice à Ulrich Marie-Agnès – Bénézech Mathieu à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-023 : Vente de terrain pour le projet du lotissement à GGL

Considérant l'offre d'achat du terrain communal de GGL AMENAGEMENT par courrier du 24 avril 2024

Suite au projet d'aménagement de la Resclauze par GGL, Monsieur le Maire propose au conseil la vente d'une partie de l'Ancien chemin de Clermont cadastré R38 à GGL, ce terrain se trouvant au cœur de ce projet.

- Superficie de la parcelle 703 m2
- Prix de vente 37 euros le m2 soit 26 011 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- Accepte cette vente
- Dit qu'un acte notarié sera établi à la charge de l'acquéreur
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Berna Camille – Berté Véronique – Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Bénard Fabrice à Ulrich Marie-Agnès – Bénézech Mathieu à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-024 : Rénovation énergétique de la salle des Fêtes : Choix des entreprises

Vu la consultation des entreprises réalisée pour la rénovation énergétique de la Salle des fêtes, avis de consultation publié le 14 mai 2024

Vu les avis de la commission d'appel d'offres des 19 et 25 juin 2024, prenant en compte le rapport d'analyse des offres du bureau d'études

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation et mise en concurrence des entreprises pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Il propose de suivre les avis de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : Façades – VRD – SOP : 48 490.00 € ht – 58 188.00 € ttc

LOT 2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : NORMAND : 51 000,00 € ht – 61 200.00 € ttc

LOT 3 : Faux-plafonds : société REVERTE : 35 970.00 € ht – 43 164.00 € ttc

LOT 4 : CVC : société CJ PRO : 43 000.00 € ttc – 51 600.00 € ttc

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Valide les propositions de Monsieur le Maire

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer les pièces du marché et tous les documents afférents à ce dossier.

Dit que les crédits de cette dépense sont inscrits au budget 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Berna Camille – Berté Véronique – Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Bénard Fabrice à Ulrich Marie-Agnès – Bénézech Mathieu à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-025 : Convention entre la commune de Neffiès et la communauté de communes les Avant-Monts pour la réalisation d'opérations de contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention entre la commune de Neffiès et la communauté de communes les Avant-Monts pour la réalisation d'opérations de contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme. La participation financière pour la commune est d'un euro par habitant.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire et la participation financière d'un euro par habitant.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer cette convention et tous les documents afférents à ce dossier

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC



MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Berna Camille – Berté Véronique – Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Bénard Fabrice à Ulrich Marie-Agnès – Bénézech Mathieu à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-026 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie rurale pour la réfection Chemin de Caux (Ronis)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour la réfection du Chemin de Caux (Ronis) au conseil Départemental au titre de la voirie rurale sur la base du devis estimatif de l'entreprise EUROVIA.

Le chemin marque la limite entre les communes de Neffies et de Caux, de ce fait, cette dépense sera partagée entre les 2 communes.

La demande de subvention demandée porte donc sur la moitié du devis estimatif, soit 41 895,00€ € ht, 50 274,00 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité**

- Adopte la demande de subvention au Conseil Départemental pour la Réfection du chemin de Ronis au titre de la voirie rurale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce dossier et à poursuivre la mise en concurrence.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

